

## PRIX ANDRE PARENT 2020

### Règlement

Article 1 - Le prix André Parent a pour but de valoriser un travail de recherche, encadré ou non, effectué par un groupe de jeunes (primaire, collège ou lycée) pendant cette année scolaire, sur un sujet scientifique dans lequel les mathématiques tiennent une place primordiale, tout en restant accessible à un large public.

Article 2 - Le jury se déterminera en fonction de quatre critères :

1. le choix du sujet, en particulier son caractère mathématique explicite,
2. la maîtrise de ce sujet,
3. la rigueur des raisonnements proposés,
4. la qualité de présentation de ce sujet sur le salon, pour un public de tout niveau.

Article 3 – Déroulement du concours :

1. L'inscription.
  - 1- Chaque groupe doit s'inscrire dès que possible et au plus tard le **31 mars** en ligne via le formulaire <https://forms.gle/rPdEbiVwwNC7aDPz8>
  - 2- Le dossier devra également être envoyé pour le **31 mars** au plus tard.
  - 3- Un complément au dossier pourra être remis au plus tard le **15 avril**
2. Une présélection est effectuée par un jury désigné par le CIJM. Ce jury examine le dossier rédigé par les jeunes chercheurs : 10 pages maximum ou 40 Dias Powerpoint et maximum 20 000 caractères avec éventuellement schémas et photos. Il devra clairement mettre en évidence le sujet, l'évolution de la recherche, les mathématiques utilisées, les découvertes et les questions qui restent en suspens. Ce dossier pourra être accompagné d'un film vidéo (facultatif) d'une durée maximum de 3 minutes. À l'issue de cette présélection, les meilleurs projets seront qualifiés pour la finale. Chaque responsable sera averti.e au plus tard le **1er mai**.
3. La finale 2020 se déroulera à Paris, place Saint Sulpice, lors du 20<sup>e</sup> Salon « Culture et jeux mathématiques », prévu **du 28 au 31 mai 2020**.

Article 4 - Pour la finale, chaque groupe qualifié devra constituer une équipe de 2, 3 ou 4 jeunes, délégués par l'ensemble du groupe et accompagnés d'un adulte responsable. Les équipes qualifiées devront être présentes pour présenter sur un stand leur sujet au public. Un planning des présences sera établi avec Joëlle Lamon, la responsable CIJM, afin que le stand soit animé de façon continue. Le **samedi 30 mai**, une présentation sera faite par les jeunes devant un jury. Cette présentation ne devra pas excéder 15 minutes. Le jury pourra poser des questions mais aussi tenir compte des observations (anonymes) faites lors de visites antérieures. Pendant le passage du jury l'adulte qui accompagne le groupe devra se retirer.

Article 5 - Conditions d'accueil pour le Salon. Chaque enseignant responsable d'une équipe sélectionnée devra s'occuper de l'hébergement de son équipe. Pour les équipes non franciliennes le CIJM prendra en charge, sur présentation de factures, l'hébergement pour les 3 nuits à un tarif maximum de 32€/personne et par nuit. Les équipes présentes sur le salon auront droit au repas de midi (sur inscription). Le transport ne peut être pris en charge par le CIJM.